



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 décembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Pierre LAMBOROT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUET	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAÏT	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Rémi DELATTE
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	

Membres absents :

M. José ALMEIDA	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Jean-François GONDELLIER	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Lucien BRENOT	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Claude DARCIAUX	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Philippe GUYARD	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
M. Gilles TRAHARD	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Rue Fernand Holweck - Cession à "ICADE Promotion" - Implantation de l'INRAP

La Direction Interrégionale Grand Est - Sud de l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives), qui couvre les Régions Bourgogne, Franche-Comté et Alsace, souhaite regrouper la totalité de ses activités sur un site et y implanter son nouveau siège. Le développement des activités de l'INRAP, l'augmentation prévue des effectifs nécessitent en effet la réalisation d'un nouveau bâtiment, d'une SHON totale de l'ordre de 2 400 m².

Le Grand Dijon est propriétaire d'un terrain situé boulevard Docteur Petitjean et rue Fernand Holweck, dans un secteur destiné à l'accueil d'équipements publics et d'activités liées à la formation supérieure et au transfert de technologies.

Afin de permettre la mise en oeuvre de ce projet, il est proposé de procéder à la cession de ce terrain, cadastré section CM n°80p pour une emprise d'environ 4 730 m² située rue Fernand Holweck, au profit de la société « ICADE Promotion » qui va réaliser cette construction.

Cette cession interviendra moyennant le montant unitaire de 50 € HT le m² de terrain, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Il est également proposé que la cession se traduise par l'établissement d'une promesse synallagmatique de vente assortie de conditions suspensives liées notamment à l'obtention du permis de construire devenu définitif par l'absence de recours des tiers et de retrait administratif, ainsi qu'à la signature du contrat de location des futurs locaux entre l'INRAP et « ICADE Promotion ». Le prix de vente sera ainsi versé en intégralité lors de la signature de l'acte de vente.

Il est précisé que le Grand Dijon bénéficiera de servitudes de passage sur l'emprise cédée, afin de permettre la desserte du terrain dont il reste propriétaire.

Il est aussi précisé que dans l'hypothèse où l'INRAP ne s'installerait pas sur ce site, la destination nouvelle des locaux sera en lien avec les activités de formation, recherche, enseignement supérieur et transferts de technologies et devra faire l'objet d'un accord du Grand Dijon.

Vu l'avis du Bureau

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de céder** à la société « ICADE Promotion », représentée par M. Xavier Boulanger, Directeur Régional, 56 rue de Bourgogne – 21121 Fontaine-les-Dijon, une parcelle de terrain située rue Fernand Holweck, cadastrée section CM n°80p d'une superficie d'environ 4 730 m² ;
- **de dire** que cette cession interviendra moyennant le montant unitaire de 50 € HT le m² de terrain ;
- **de dire** qu'il y sera procédé par une promesse synallagmatique de vente assortie de conditions suspensives liées notamment à l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours et à la signature d'un contrat de location des futurs locaux par l'INRAP, puis par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.

Convocation envoyée le 10 décembre 2009
Publié le 19 DEC. 2009
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 DEC. 2009



Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président



VU pour être annexé à délibération
du Conseil du : 17 DEC. 2009

DIJON, le :
LE PRÉSIDENT,

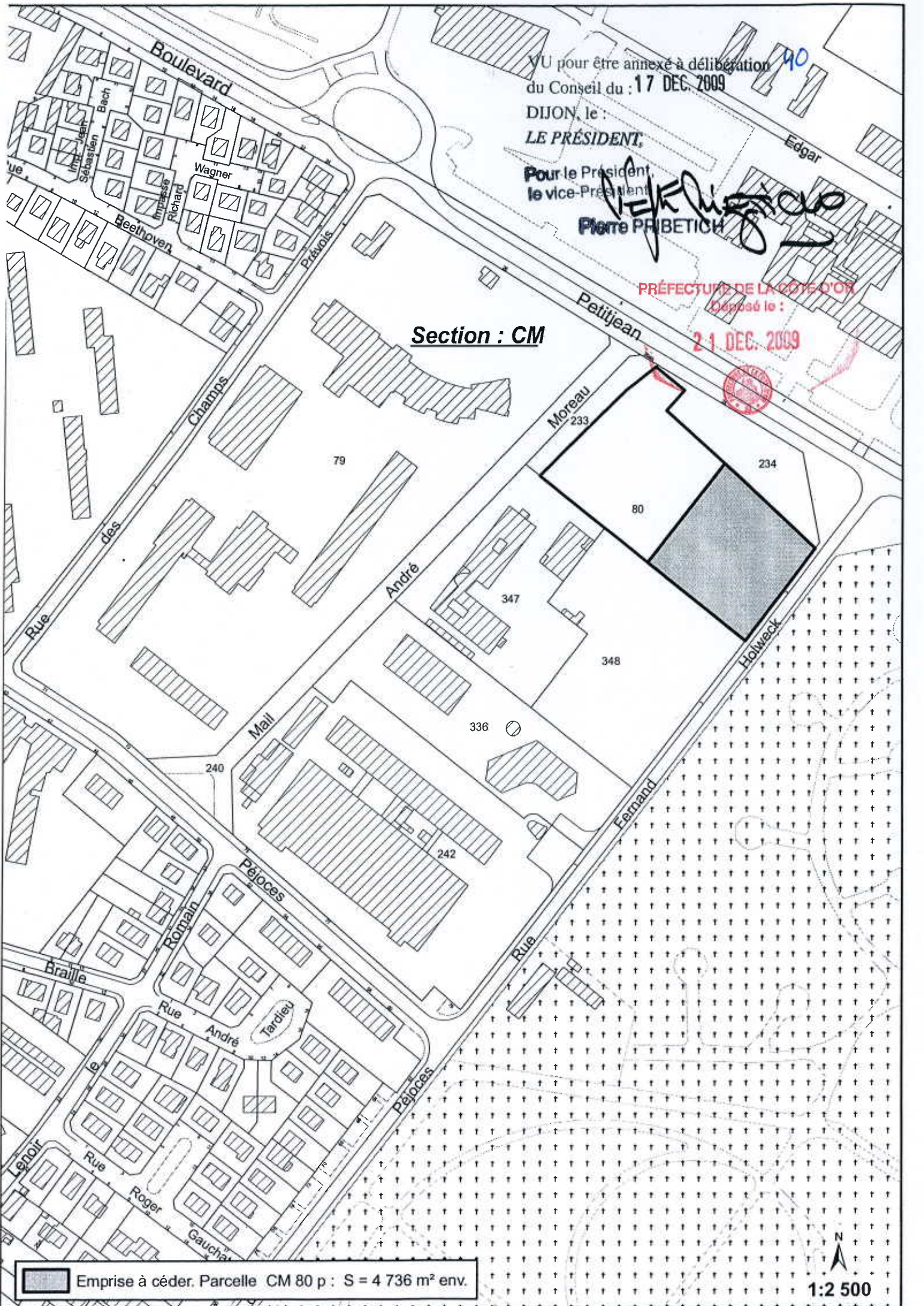
Pour le Président
le vice-Président

Pierre PRIBETICH

PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR
Déposé le :

21 DEC. 2009

Section : CM



Emprise à céder. Parcelle CM 80 p : S = 4 736 m² env.

N
1:2 500